

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(District Saint-Joseph)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **5 octobre 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 298 432, propriété de madame Murielle Goulet et monsieur Maurice Francis.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit, pour la résidence sise au 16510, avenue Messier :

- 1) une superficie du bâtiment accessoire (garage) par rapport à la superficie du terrain à 8,3 %, alors que l'article 16.3.2.2 a) du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe une superficie totale des bâtiments accessoires ne devant pas excéder à 8 % de la superficie du terrain, jusqu'à un maximum de 55 mètres carrés;
- 2) une distance entre le garage et la ligne arrière de terrain à 0,81 mètre, alors que l'article 16.3.2.4 g) du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe à 1 mètre la distance minimale de la limite arrière pour un bâtiment accessoire.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 5 octobre 2020.

De plus, une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier suivant la publication du présent avis et ce, jusqu'à midi avant la séance du 5 octobre 2020. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 16 septembre 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière